

**Présents** : Mmes Cécile BURDIN - Annick TOURT – Christelle ZAPILLON - Mrs Jean-Pierre JORCIN – Cédric GAGNIERE - Pierre GAGNIERE – Yvan BOURGEOIS -

**Procurations** : de Bérengère BOCH à Annick TOURT – Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – de Yoann CHOISEAU à Yvan BOURGEOIS –

**Secrétaire de séance** : Yvan BOURGEOIS -

➤ **Approbation du compte rendu des réunions des 11 et 20 octobre 2010**

Pas de remarques.

Réunion du 11 octobre, Yvan Bourgeois précise que le point relatif aux containers avait été mis à l'ordre du jour.

➤ **Compte rendu de délégations d'attributions**

Néant.

➤ **Décision budgétaire modificative n°3**

La décision modificative n° 3 est adoptée pour le budget général de la commune. Elle concerne différents ajustements et s'équilibre à 9 000 € en fonctionnement et investissement.

➤ **Tarifs des secours sur pistes**

Les tarifs sont approuvés pour la saison 2010/2011.

➤ **Tarifs des secours hélicoptérés**

Tarifs saison 2010/2011 : 49.80 € la minute.

➤ **Tarifs de location de la salle des fêtes**

Désormais les réservations sont gérées directement par la Mairie. Un état des lieux sera fait avant et après chaque manifestation. La surveillance pour les soirées type soirée dansante, concert... sera assurée par le garde champêtre.

Il sera demandé aux organisateurs de prévoir un service de sécurité.

Les tarifs de location de la salle sont fixés comme suit :

- Apéritif de mariage : 230 €
- Repas de mariage en soirée : 420 €
- Repas de mariage + lendemain midi : 500 €
- Repas : 230 €
- Bal du 31 décembre et soirée TO : 500 €
- Soirée dansante : 280 €
- Séminaire, la journée : 230 €

L'utilisation de la salle pour l'animation représente : LGO, Tango, Cascades de glace, Astronomie... soit environ 35 journées + 100 jours pendant 2 à 5 heures pour pots d'accueil, théâtre, spectacles...

➤ **Demande de subvention pour la restauration des tableaux de la Chapelle de la Pyramide du Mont-Cenis**

Une demande d'autorisation de travaux pour mobilier classé a été établie pour la restauration des tableaux de Dom Gabet et de la Ste Famille qui se trouvent à la Pyramide du Mont-Cenis.

Des devis ont été établis pour leur restauration par Mme Pascale Deloddere. Dom Gabet : 14 000 € et 19 140 € HT pour la Ste Famille.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat et du Département.

➤ **Demande de subvention pour l'aménagement intérieur de l'auditorium (modification du plan de financement)**

Une nouvelle demande de subvention est déposée pour l'aménagement intérieur de l'auditorium selon le plan de financement suivant : le montant des travaux est évalué à 1 268 945.82 € HT, une aide de 800 000 € est sollicitée au titre du FNADT et une aide de 100 000 € auprès du Conseil Général. Le solde sera financé par la commune.

➤ **Mesure agroenvironnementale « gestion pastorale » avec le PNV**

Par délibération du 21 juillet 2010 le conseil municipal avait approuvé le principe de participation à la mesure agro-environnementale territorialisée herbe 09 à hauteur de 60 % de la contrepartie nationale, soit un montant d'environ 12 000 € sur 5 ans. Ce financement devait concerner trois agriculteurs.

Au total quatre exploitants ont effectué une demande d'engagement sur 5 ans, ainsi que le Groupement Pastoral de Ronce. Mais pour cet alpage inclus en partie en site Natura 2000, l'Etat prendra en charge la totalité de la contrepartie nationale.

Sur la base de ces nouveaux éléments la participation financière de la commune s'élèverait à 19 408 €, 12 939 € restant à la charge du Parc National de la Vanoise.

Le conseil municipal donne son accord à cette modification.

➤ **Personnel communal**

A compter du 18 décembre, un emploi d'agent contractuel regroupant le transport scolaire, le ménage de l'école et un peu de ménage à la salle des fêtes est créé soit pour la période du 18/12/2010 au 01/07/2011, 94.15 heures par mois.

Le conseil municipal approuve le régime indemnitaire pour le garde champêtre.

Remplacement de Jean-François GRAND : Un emploi pour besoins occasionnels est créé du 18 décembre 2010 au 31 janvier 2011 dans l'attente d'une titularisation à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

➤ **Plan de formation**

Les Collectivités territoriales doivent établir un plan de formation annuel ou pluriannuel afin de définir un programme pour la formation des agents.

Le CNFPT a proposé la mise en place d'un plan de formation mutualisé après recensement auprès des collectivités des besoins de formation exprimés.

Parallèlement un règlement de formation a été rédigé afin d'organiser la formation des agents de la commune et de déterminer la mise en œuvre de leurs droits à formation.

Ces deux documents ont reçu un avis favorable du CTP le 21 octobre dernier.

Le Conseil Municipal adopte le plan de formation mutualisé et approuve le règlement de formation au sein de la collectivité.

➤ **Vente de terrain**

Zone de Lecheraine : Terrain du Hangar à sel. Nouvelle délibération pour vente aux 3 demandeurs.

Demande de Stéphane GAGNIERE d'acquérir le lot n° 24 à St Martin. Réflexion sur le devenir de ce lot qui était destiné à l'accession à la propriété pour des personnes qui ne souhaitent pas construire une maison mais acquérir un appartement dans un collectif. Pour l'instant il n'y a pas de demandes en ce sens.

➤ **Petit train**

L'idée de mettre en place un service de chevaux est remise à l'an prochain, il faut s'y prendre plus tôt.

Bien que le coût du petit train soit assez élevé, il est décidé de la reconduire cet hiver (1<sup>er</sup> février au 31 mars). Il sera demandé au chauffeur d'établir un comptage. Il est nécessaire de faire apparaître la mention GRATUIT.

6 pour - 2 contre – 2 abstentions

➤ **Questions diverses**

- Ordures Ménagères : aire de retournement Pk Ste Marie. Interdiction de stationner Quartier Napoléon. P'tits Marrons : Place de pk réservée vers le chalet et pas devant les toilettes pour retournement du camion. Commander 2 panneaux.
- Courrier de Mathieu Deymonnaz : Mathieu disposera d'une télécommande lui permettant d'ouvrir la porte extérieure du bureau des webmasters. En ce qui concerne la porte d'entrée de l'Office, une porte électrique n'est pas obligatoire mais un système sera mis en place pour l'ouverture automatique par une cellule radar.
- Déneigement : après consultation, les tarifs proposés par les entreprises consultés sont identiques. L'entreprise Louis GRAVIER est retenue.
- Dates de perception de la taxe de séjour : du 18/12/2010 au 23/04/2011 et du 18/06/2011 au 17/09/2011.
- Tarifs du cinéma :

Ticket individuel adulte	8.00 €
Ticket 12-18 ans	6.00 €
Ticket enfant - 12 ans	5.00 €
Ticket Groupe 10 à 19 personnes porteur carte d'hôte, senior + 65 ans, enfant - 18 ans, étudiants	7.00 €
Abonnement 10 entrées non nominatives valables aux cinémas La Ramasse et Chantelouve	70.00 €
Ticket Comités d'Entreprises et Amicales signataires d'une convention	7.00 €
Ticket groupe 20 à 29 personnes	6.00 €
Ticket groupe 30 personnes et plus	5.00 €
Spécial Auberge de Jeunesse 60 places (à 5.50 € l'unité)	330.00 €
Ticket « Pour Elles » le lundi du 18/12/2010 au 25/04/2011 : - 50 % de réduction pour les femmes + 18 ans	4.00 €

- Eté 2011 : La question a été posée de remettre des moutons au-dessus du cimetière. La réflexion est engagée.
- Yvan souhaite démissionner de son poste d'adjoint et rester conseiller municipal, il remettra sa démission au Préfet.
- Réception à la pentecôte des Bretons et des Argentins. Inviter Villardora une journée.